

Paris, le 24 octobre 2017

**Note d'information à l'attention des porteurs de parts du FCPE « COVEA EQUILIBRE ES » (code AMF : 990000071739)**

**Objet : Fusion-absorption du FCPE « COVEA EQUILIBRE ES » (Code AMF : 990000071739) dans le Compartiment « AVENIR EQUILIBRE » (part I) du FCPE « AVENIR » (Code AMF : 990000063709)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du **FCPE « COVEA EQUILIBRE ES » (Code AMF : 990000071739)**, classé dans la catégorie « Diversifié » et géré par COVEA FINANCE.

**1. Les opérations**

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 19 juin 2017, de transférer, en vue d'une fusion, la totalité des avoirs de ce FCPE dans le Compartiment « AVENIR EQUILIBRE » (part I) du FCPE « AVENIR » également de classification « Diversifié » et géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT ; la tenue de compte-conservation des parts de ces deux fonds est assurée par NATIXIS INTEREPARGNE.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de COVEA FINANCE de se désengager de la gestion d'épargne salariale. Il a donc été proposé au Conseil de Surveillance de faire bénéficier les porteurs de parts du FCPE de l'expertise de NATIXIS ASSET MANAGEMENT en fusionnant le FCPE « COVEA EQUILIBRE ES », fonds nourricier de l'OPCVM maître « COVEA PROFIL EQUILIBRE » également géré par COVEA FINANCE, avec un FCPE géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT présentant des caractéristiques similaires : le Compartiment « AVENIR EQUILIBRE » (part I) du FCPE « AVENIR ».

L'opération de fusion, agréée par l'Autorité des marchés financiers en date du **31 juillet 2017**, interviendra sans frais, le **13 décembre 2017** sur la base de la valeur liquidative du **12 décembre 2017**. **Cette opération sera sans incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts. Les porteurs de parts dont les avoirs sont disponibles peuvent sortir sans frais<sup>1</sup>**. Les porteurs de parts dont les avoirs sont indisponibles peuvent arbitrer dans les conditions prévues par leurs plans d'épargne salariale, sans frais pendant 30 jours à compter de la réception de ce courrier.

Les ordres de souscriptions, de rachats et d'arbitrages reçus à compter du 14 décembre 2017 seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant la réception de la demande.

**2. Les modifications entraînées par les opérations**

➤ **Le profil de risque**

**Modification du profil de rendement / risque : OUI**  
**Augmentation du profil de rendement / risque : OUI**

L'objectif de gestion du Compartiment absorbant est de surperformer l'indicateur de référence composite 25% STOXX Europe 600 + 17,5% Standard & Poor's 500 + 7,5% MSCI AC Asia Pacific + 50% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans.

Le profil de risque et de rendement est augmenté suite à cette opération du fait d'une exposition du Compartiment absorbant plus élevée au risque actions que celle du Fonds absorbé et la présence de risques qui n'existaient pas dans le FCPE absorbé (risques liés aux titres spéculatifs, à la titrisation de manière indirecte et à l'investissement dans des parts ou actions d'OPCI).

<sup>1</sup> Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis aux prélèvements en vigueur à la date de l'opération.

Cependant, cette opération n'entraîne pas de modification de l'indicateur de risque et de rendement<sup>2</sup> qui est de niveau 4 (sur une échelle comportant 7 niveaux) pour le Fonds absorbé et le Compartiment absorbant.

Exposition de l'actif net du FCPE	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Actions/Zone géographique	Entre 0 % et 60 % de l'actif net en actions principalement des pays de l'OCDE	Entre 30 % et 70 % de l'actif net en actions principalement des pays d'Europe, d'Asie et des Etats-Unis
Taux/Zone géographique	Entre 40 % et 100 % de l'actif net en produits de taux des pays de l'OCDE	Entre 30 % et 70 % de l'actif net en produits de taux principalement des pays de la zone euro
Risques liés aux titres spéculatifs	N/A	10% maximum
Risque de change	Jusqu'à 100%	Jusqu'à 40%
Marchés émergents	10% maximum	10% maximum
Parts ou actions d'OPCI	N/A	7,5% de l'actif net
Risques liés à l'investissement sur les petites et moyennes capitalisations	20% maximum de l'actif net	N/A

➤ **Augmentation des frais : OUI**

**Les frais courants sur l'exercice 2016 s'élevaient à 2,09% pour le Fonds absorbé et 0,97% pour le Compartiment absorbant.**

L'augmentation des frais est due à la présence de commissions de mouvement, à la charge du Compartiment absorbant, prélevées sur chaque transaction de 0,50% pour les actions, 0,04% pour les obligations et 0,30% pour les OPC hors OPC gérés par une société du groupe NATIXIS, contrairement au FCPE absorbé.

Cette opération entraîne par ailleurs une baisse des frais de gestion directs maximum pour le porteur de parts :

- **Baisse des frais de gestion directs (pris en charge par le Fonds/Compartiment) :**

- Fonds absorbé : les frais de gestion directs à la charge du Fonds sont fixés à 0,70 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
- Compartiment absorbant : les frais de gestion directs à la charge du Compartiment sont fixés à 0,31 % TTC maximum l'an de l'actif net.

Les frais de gestion indirects à la charge du FCPE absorbé et Compartiment absorbant sont identiques à 2,00 TTC maximum de l'actif net.

➤ **Valorisation des Fonds :**

➤

La valeur liquidative du Fonds absorbé est calculée hebdomadairement chaque vendredi sur les cours de clôture de Bourse. Celle du Compartiment absorbant est calculée quotidiennement, également sur les cours de clôture de Bourse.

<sup>2</sup> L'échelle (le profil) de risque et de rendement est un indicateur présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM ou d'un FIA par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM ou du FIA calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

Concernant l'échelle de risque, nous vous précisons que :

- les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM ou du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### **3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des différences entre le FCPE absorbé « COVEA EQUILIBRE ES » et le Compartiment absorbant « AVENIR EQUILIBRE » (Part I) du FCPE « AVENIR », ainsi que les modalités de calcul du nombre de parts (N) du Compartiment absorbant dont vous serez devenu porteur.

Nous vous informons que le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbant

« AVENIR EQUILIBRE » (Part I) du FCPE « AVENIR » est disponible sur votre espace épargnant : [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants). Il est nécessaire et important que vous preniez connaissance de ce document.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir communication du règlement du FCPE « AVENIR » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13.

- *Si la modification vous convient, vous n'avez aucune démarche à effectuer.*
- *Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pour vos avoirs disponibles (sous réserve de la fiscalité éventuellement applicable).*
- *Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec **notre Service Relation Clientèle, au 02 31 07 74 00.***

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ANNEXE n° 1 : TABLEAU COMPARATIF DES DIFFERENCES ENTRE LE FONDS ABSORBE ET COMPARTIMENT ABSORBANT**

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
<b>Dénomination</b>	COVEA EQUILIBRE ES	AVENIR EQUILIBRE (part I)
<b>Code AMF</b>	990000071739	990000063709
<b>Compartiment é/non compartimenté</b>	FCPE non compartimenté	Compartiment du FCPE « AVENIR »
<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
<b>Fonds maître</b>	COVEA PROFIL EQUILIBRE géré par COVEA FINANCE	N/A
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de l'OPCVM maître Covéa Profil Equilibre. <i>Il s'agit de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement moyen terme (3 à 5 ans), une performance supérieure à celle de l'indice composite, 40% MSCI World en Euro (calculé dividendes nets réinvestis) + 60% FTSE MTS GLOBAL (calculé coupons nets réinvestis) en cours de clôture.</i>	L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 25% STOXX Europe 600 + 17,5% Standard & Poor's 500 + 7,5% MSCI AC Asia Pacific + 50% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans. Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis.
<b>Stratégie d'investissement</b>	La stratégie d'investissement du fonds est identique à celle de son fonds maître : <i>« Covéa Profil Equilibre est un OPCVM profilé à dominante en produits de taux d'intérêts. Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie d'abord sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct. Ensuite, dans le cadre du Comité Multigestion, le gérant choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC y compris ceux de la société de gestion. ».</i>	La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, - un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant.
<b>Composition du FCPE</b>	L'actif du fonds « COVEA EQUILIBRE ES » est investi en totalité et en permanence dans l'OPCVM COVEA PROFIL EQUILIBRE, part C et à titre accessoire en liquidités.	Le compartiment est exposé : - entre 30 % minimum et 70 % maximum en actions et/ou en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. - pour le solde, entre 30 % minimum et 70 % maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. La poche obligataire du compartiment sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 à 10.

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
		<p>La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&amp;P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net), en titres de notation inférieure ou non notés.</p> <p>Le compartiment pourra être investi en obligations internationales dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10 % maximum de son actif net.</p> <p>Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10 % maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents. Le compartiment pourra également être investi en parts et/ou actions d'OPCI dans la limite de 7,5% de son actif.</p> <p>L'investissement du compartiment dans les obligations convertibles contingentes se fait uniquement en indirect via les OPC sous-jacents. La limite d'exposition du compartiment aux obligations convertibles contingentes est de 2% maximum.</p> <p>Le compartiment a recours à des véhicules de titrisation uniquement au travers de ses OPC sous-jacents.</p> <p>Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.</p> <p>Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100 % de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.</p>

**Covéa Finance**

	Fonds absorbé	Compartment absorbant
<b>Composition du fonds maître</b>	<p>L'OPCVM maître sera exposé aux marchés de taux dans une fourchette comprise entre 40% minimum et 100% maximum de l'actif net via des titres en directs et des OPC et aux marchés actions de 0 à 60% de l'actif net (via des titres en directs et des OPC dont 20% maximum aux marchés des actions d'entreprises de petites et moyennes capitalisations et 10% maximum aux marchés actions des pays émergents).</p> <p>L'actif du fonds maître sera investi dans une fourchette comprise entre 20% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif de droit français ou européen dont les fonds indiciels cotés (ETF) dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 40% à 100% maximum en OPC obligataires, monétaires et monétaires court terme</li> <li>- 0 à 60% maximum en OPC actions</li> <li>- 0 à 20 % maximum en OPC sans critère de classification</li> <li>- 0 à 30% maximum en OPC indiciels cotés</li> </ul> <p>L'OPCVM maître pourra avoir recours aux actions ou parts d'OPCVM français ou étrangers dans une limite de 100% de l'actif net et aux parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union européenne respectant les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier dans une limite de 30 % de l'actif net.</p> <p>L'OPCVM maître pourra investir jusqu'à 30% de l'actif net en actions en direct de sociétés de tout type de capitalisation et à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations et instruments du marché monétaire de notation minimale « BBB » (Agence Standard &amp; Poor's ou équivalent Moody's ou Fitch) émis par des émetteurs privés ou publics. La fourchette de sensibilité des instruments de taux sera comprise entre 1,25 à 9. Les marchés d'intervention sont mondiaux et portent sur des titres libellés dans des devises de l'OCDE.</p> <p>L'OPCVM maître pourra avoir recours à des instruments financiers à terme, notamment futures, options et swaps qui pourront être utilisés dans la limite de 100% de l'actif dans un but de couverture et/ou exposition du portefeuille aux risques de taux, d'actions, de crédit et de change, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.</p>	N/A
<b>Principaux risques</b>	<p>Risque de perte en capital  Risque lié à la gestion discrétionnaire  Risque de taux  Risque de crédit  Risque actions  Risque de change  Risque lié à l'investissement sur les petites et moyennes capitalisations</p> <p>Autres risques accessoires :  Risque des investissements en pays émergents</p>	<p>Risque de perte en capital  Risque actions  Risque de change  Risque de taux  Risque sur les pays émergents  Risque de crédit  <b>Risque lié aux titres spéculatifs</b>  <b>Risque de contrepartie</b>  <b>Risque lié à la titrisation</b>  <b>Risques liés aux investissements en parts et/ou actions d'OPCI.</b></p>

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
<b>Commission de souscription</b>	2,50% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise	1,00% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise
<b>Frais directs</b>	0,70% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE	0,31 % (TTC) de l'actif net maximum l'an regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % de l'actif net maximum l'an; - une commission de gestion financière de 0,15 % de l'actif net maximum l'an; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) de l'actif net maximum l'an, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.
<b>Commissions de mouvements</b>	N/A	Prélèvement sur chaque transaction à la charge du compartiment : - actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%, - OPCVM ou FIA : 0,30% maximum hors OPCVM / FIA gérés par NAM ou une société du groupe NATIXIS.
<b>Frais courants</b>	2,09%	0,97%
<b>Périodicité de valorisation</b>	Hebdomadaire le vendredi	Quotidienne

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

## **ANNEXE 2 : CALCUL DE PARITE DE FUSION**

Dès la réalisation de la fusion, nous vous adresserons un relevé récapitulatif de vos avoirs précisant le nombre de parts (N) du Compartiment absorbant « AVENIR EQUILIBRE » (part I) du FCPE « AVENIR » dont vous serez devenu porteur, calculé sur la base de la valeur liquidative (VL) du 12 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

$$\mathbf{N \text{ « AVENIR EQUILIBRE » = } \frac{\mathbf{N \times VL \text{ « COVEA EQUILIBRE ES »}}{\mathbf{VL \text{ « AVENIR EQUILIBRE »}}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était réalisée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA EQUILIBRE ES », le calcul serait le suivant :

Valeur Liquidative FCPE absorbé « COVEA EQUILIBRE ES » : 34,06 euros

Valeur Liquidative du Compartiment absorbant « AVENIR EQUILIBRE » (part I) du FCPE « AVENIR » : 50,09 euros

$$\frac{1 \times 34,06}{50,09} = 0,6799 \text{ part}$$

Ainsi, si l'opération s'était déroulée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA EQUILIBRE ES », vous auriez reçu 0,6799 part I du Compartiment « AVENIR EQUILIBRE » du FCPE « AVENIR ».